

COMMISSION JEUNESSE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

Réunion tenue à Gatineau, **LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2011 À 17 H**
Maison du citoyen, salle Lafontaine

PRÉSENCES : Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin, conseiller du district 18 et président
Monsieur Stéphane Lauzon, conseiller du district 15
Monsieur Samuel Langevin, co-président
Madame Josiane Cossette, agente Commission jeunesse
Madame Josiane Plouffe, secrétaire
Madame Valérie Demers, contractuelle

Madame Olga Abimana
Monsieur Vincent Bertrand-Huneault
Madame Camilla Cazalais
Monsieur Alec Crustin-Duval
Madame Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos
Madame Aurore Igihozo
Madame Camelia Kaiss
Monsieur Simon Maxime Labelle
Monsieur Louis-Éric Ouellet (*arrivée à 17 h 20*)
Madame Camille Potvin
Madame Nastasia Yakovleva

ABSENCES : Madame Sylvie Goneau, conseillère du district 14
Monsieur Yess Gacem, directeur par intérim – SLSDC
Madame Agathe Lalande, chef Division Qualité de vie et développement communautaire

Madame Sandra AkareziUwase
Madame Maxine Godin-Gravel
Madame Libana Kassab
Monsieur Gabriel Le Marquand Perreault
Monsieur Marc-Antoine Leblanc
Monsieur Maxim Perrault
Madame Sophie Reinhardt
Monsieur Guillaume Sirois

1. Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 17 h 06.

Maxime Pedneaud-Jobin souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nastasia Yakovleva et appuyé par Camille Potvin d'adopter l'ordre du jour.

Adopté.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal du 15 octobre 2011

Maxime Pedneaud-Jobin propose de changer la signature (Sylvie Goneau) du procès-verbal pour « Signature du membre élue de la Commission » au lieu de « Signature de la vice-présidente de la Commission », car ce titre n'est pas exact. Josiane Plouffe apportera la modification.

Il est proposé par Camelia Kaiss et appuyé par Samuel Langevin d'adopter le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2011 avec la modification proposée.

Adopté.

4. Huis clos

4.1 Voir l'ordre du jour du huis clos

5. Points de discussion

5.1 Élection co-présidence

Maxime Pedneaud-Jobin informe les membres que Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos lui a officiellement fait part qu'elle s'est sentie lésée dans ses droits lors de l'élection de la co-présidence qui a eu lieu à la réunion du 15 octobre dernier.

Maxime Pedneaud-Jobin explique que c'est à cause du nouvel élément du règlement qui dit que la personne à la co-présidence peut se représenter lors des élections si seulement une personne se présente, que Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos a pu se représenter. Or, la seule personne qui se présentait était alors Maxine Godin-Gravel. Lors de la rencontre du 15 octobre, Maxine Godin-Gravel a retiré sa candidature et annoncé sa prochaine démission en décembre à titre de membre de la Commission jeunesse.

Considérant cette démission, les membres ont été invités à présenter d'autres candidatures. C'est ainsi que Sophie Reinhardt et Samuel Langevin se sont retrouvés en lice pour le poste à la co-présidence, rendant ainsi caduque la candidature de Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos. Samuel Langevin a remporté l'élection.

Devant la contestation de Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos, plusieurs discussions afin de résoudre ce litige ont eu lieu entre les élus, l'agente à la Commission jeunesse, Samuel Langevin et Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos.

Afin de bénéficier d'un jugement impartial, l'opinion de la greffière de la ville de Gatineau a été sollicitée. Un résumé des faits et la régie interne de la Commission jeunesse lui ont été envoyés.

Selon la greffière, la réglementation en cours sous-entend la fin des mises en candidature au moment où la personne qui occupe le poste de la co-présidence est dans son droit de se représenter dû au dépôt d'une seule autre candidature. Cette analyse fermait donc la porte à toute autre mise en candidature et déclarait d'office Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos co-présidente. Il s'agirait ainsi d'un cas d'élection sans opposition.

La greffière, suggère « afin d'éviter une nouvelle situation de ce genre, que dorénavant, une mention soit faite du moment de la fin des mises en candidatures ». Le Service du greffe propose d'ailleurs leurs services pour ajuster la réglementation de la Commission jeunesse.

Maxime Pedneaud-Jobin propose que la Commission jeunesse saisisse cette offre et travaille prochainement à réajuster et mieux définir la réglementation de la Commission.

Olga Abimana et Aurore Igihozo demandent plus d'explications. Maxime Pedneaud-Jobin résume en disant que le problème était qu'il n'y avait pas de date de fin de mise en candidature, ce pourquoi nous avons accepté que d'autres membres se présentent à la co-présidence lors de la réunion du 15 octobre dernier.

Vincent Bertrand-Huneault dit qu'il n'était pas au courant vraiment des règlements et que ça faisait en sorte que c'était vague pour faire un choix.

Josiane Cossette mentionne que la réglementation a été travaillée par l'ensemble des membres de la Commission jeunesse et adoptée par ceux-ci en juin dernier. Les membres sont ainsi au courant de la réglementation en vigueur.

Stéphane Lauzon mentionne qu'il y a deux situations : déclarer Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos co-présidente de la Commission ou reprendre les élections avec les bons règlements.

Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos plaide qu'il fallait se préparer avant de se présenter à l'élection en faisant une mini-campagne dans son milieu et considérant cet aspect, aucune autre candidature n'aurait dû être acceptée. Toutefois, il est mentionné que la campagne n'est pas une obligation et ne figure pas dans la réglementation.

Camille Potvin dit qu'on devrait appliquer le règlement qui dit que Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos pouvait se présenter s'il n'y avait qu'une autre personne qui se présentait pour la co-présidence.

Samuel Langevin dit qu'il n'était pas là le 17 septembre dernier où il avait été décidé de faire une élection à la prochaine réunion du 15 octobre, donc, il n'était pas au courant.

Stéphane Lauzon réplique que c'est de la responsabilité des membres de s'informer et de lire les procès-verbaux afin d'être au courant, et ce, surtout quand tu es absent. Il propose également qu'à la prochaine rencontre de la Commission, on révise les règlements et devoirs des membres.

Maxime Pedneaud-Jobin propose de prendre « acte » de l'interprétation de la greffière et d'ajuster ultérieurement la réglementation en formant un comité. C'est certain qu'il est difficile d'avoir un débat sans faire un vote, mais il propose d'adopter le jugement de la greffière.

Vincent Bertrand-Huneault dit qu'il existe 2 solutions : une qui se réfère aux règlements en lien avec l'avis de la greffière et l'autre où l'argumentation repose sur un aspect plus personnel.

Nastasia Yakovleva et Aurore Igihozo sont d'accord avec lui.

Camille Potvin propose que l'on se fie que sur les règlements déjà établis de la Commission jeunesse.

Maxime Pedneaud-Jobin demande si tous les membres sont en accord avec ce que Vincent Bertrand-Huneault a dit et tout le monde, à l'unanimité, est en accord afin qu'on applique le constat de la greffière.

Christina-Eleni Gosselin-Papadopoulos est donc élue co-présidente.

Maxime Pedneaud-Jobin souligne la grande maturité de Samuel Langevin et de Maxine Godin-Gravel dans cette situation. Il mentionne aussi que Sylvie Goneau aurait beaucoup aimé être là aujourd'hui, mais elle avait un empêchement familial. Il propose que lors de la révision de nos règlements, on suggère un mandat d'un an seulement pour la co-présidence afin de donner la chance à plus de membres de vivre cette expérience. Il propose de former un comité à la réglementation à la prochaine rencontre du 12 novembre. Josiane Cossette renverra les règlements aux membres afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils commencent à réfléchir à savoir qui veut faire partie de ce comité.

Josiane Cossette fait une parenthèse en disant que maintenant que nous sommes à pleine capacité de membres à la commission, soit 20 membres, ça va être plus difficile d'avoir quorum pour les réunions.

6. Varia

Aucun point n'a été ajouté.

7 Prochaine rencontre de la Commission jeunesse

Samedi le 12 novembre 2011, exceptionnellement de 13 h à 15 h.

8 Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 17 h 45, proposée par Nastasia Yakovleva et appuyée par Alec Crustin-Duval.

Rédaction du procès-verbal

Signature du président de la Commission

Madame Josiane Plouffe
Secrétaire
Service des loisirs, des sports et du développement
des communautés
Division Qualité de vie et développement
communautaire

Monsieur Maxime Pedneaud-Jobin
Conseiller, président de la Commission